

Dotation globale de fonctionnement (DGF) 2019 des EPCI à fiscalité propre du département de la Meuse

La dotation globale de fonctionnement (DGF) des EPCI à fiscalité propre est composée de 2 parts : la dotation de compensation et la dotation d'intercommunalité.

La dotation de compensation a été créée pour compenser la disparition de l'ancienne part salaires de la taxe professionnelle en 1999. Chaque année, la dotation de compensation fait l'objet d'un prélèvement, appelé « écrêtement », destiné à financer notamment la hausse de la péréquation communale et l'augmentation de la dotation d'intercommunalité. En 2019, cette baisse est de 2,3 %.

La dotation d'intercommunalité a connu une baisse dans des proportions considérables (de plus de moitié) due à la contribution au redressement des finances publiques (CRFP) jusqu'en 2017.

La loi de finances pour 2019 a réformé la dotation d'intercommunalité suite aux propositions du comité des finances locales (CFL). La dotation était répartie selon un **système d'enveloppes par catégories juridiques** : CC à fiscalité additionnelle (FA), CC à fiscalité professionnelle unique (FPU) bonifiées et non bonifiées, CA, CU et métropoles.

Désormais, la dotation est répartie dans une enveloppe commune, et non dans 4 enveloppes séparées. L'inégalité des attributions en fonction de la catégorie juridique à laquelle appartient l'EPCI est donc supprimée. La variation des attributions au titre de la dotation d'intercommunalité est limitée à 10 % à la hausse et 5 % à la baisse d'une année sur l'autre. La réforme conduit ainsi à ce qu'une grande majorité d'EPCI voient leur dotation évoluer à la hausse en 2019.

EPCI à fiscalité propre	2018	2019	Variation %
Dotation d'intercommunalité	7 044 602 €	7 156 728 €	1,59
Dotation de compensation	4 026 551 €	3 934 098 €	-2,30
Total	11 071 153 €	11 090 826 €	0,18

De fait, avec la réforme, le montant total de la DGF (dotation de compensation + dotation d'intercommunalité) des EPCI à fiscalité propre du département de la Meuse en 2019 est en hausse pour 10 des 15 EPCI par rapport au montant total de la DGF 2018 ; les baisses constatées pour les 5 autres EPCI sont relativement faibles.

Si un EPCI connaît une baisse de sa DGF, c'est que sa dotation d'intercommunalité 2018 était très supérieure à la moyenne nationale (environ 21 € par habitant).
